

**A. Bains appartenant à l'Etat.**

**Hôpital des Bains de Lavey.**

La source sulfureuse chaude sortant du Rhône à Lavey fut découverte le 27 février 1831 et utilisée en 1833 pour les malades de l'Etat.

L'eau de la source a une température de 48°. Elle est sulfureuse, sulfatée et chlorurée à base de potasse et de soude.

**Analyse chimique sur 1000 grammes:**

Gaz acide sulfhydrique, centimètres cubes	3.51	} à 00 et 0.76 mt.
Gaz acide carbonique . . . . .	4.34	
Gaz azote . . . . .	27.80	
Chlorure de potassium . . . . .	Grammes	0.0034
"    "    sodium . . . . .	"	0.3633
"    "    lithium . . . . .	"	0.0056
"    "    calcium . . . . .	"	0.0015
"    "    magnesium . . . . .	"	0.0045
Sulfate de soude anhydre . . . . .	"	0.7033
"    "    magnésie anhydre . . . . .	"	0.0068
"    "    chaux anhydre . . . . .	"	0.0907
"    "    strontiane . . . . .	"	0.0023
Carbonate de chaux . . . . .	"	0.0730
"    "    magnésic . . . . .	"	0.0018
Silice . . . . .	"	0.0566
		<hr/>
	Grammes	1.3128

Brome, iode, fluorure de calcium, phosphate de chaux, oxyde de fer, oxyde de manganèse, matière extractive, traces ou quantités indéterminées.

On emploie l'eau de Lavey en bains, en douches générales, chaudes et tièdes, avec ou sans massage (système d'Aix); en douches locales (nasales, pharyngiennes, oculaires); en inhalations, en pulvérisation, etc. La pulvérisation est obtenue par un procédé jusqu'ici particulier à Lavey (une pompe de compression actionnée par l'eau d'une source froide venant de la montagne). L'eau de Lavey s'adapte très bien à la boisson; elle est sudorifique, diurétique, se digère parfaitement, ne débilite jamais et est supportée à haute dose.

*Eaux mères des salines du Bévieux*, propriété de l'Etat de Vaud.

Sur 1000 parties elles contiennent:

Chlorure de magnesium . . . . .	142.80
"    de calcium . . . . .	40.39
"    de potassium . . . . .	38.62
"    de sodium . . . . .	33.92
Bromure de magnesium . . . . .	0.65
Iodure de magnesium . . . . .	0.08
Sulfate de soude . . . . .	35.49
Silice . . . . .	0.15
Alumine . . . . .	0.39
Carbonate de chaux, fer. . . . .	Traces
	<hr/>
Pesanteur spécifique 1.2766.	292.45

Les deux premiers tiers de ces eaux mères sont réservés par contrat aux bains de Lavey. On les ajoute à l'eau thermale des bains dans la proportion de 1 à 25 litres par bain; il résulte de ce mélange une eau chlorurée sulfureuse graduée à volonté, selon le degré de sensibilité de la peau.

En boisson, l'eau mère est ajoutée à l'eau thermale à la dose de 1 à 6 cuillerées à café, ce qui constitue une médication altérante des plus active, tolérée par les estomacs les plus délicats. C'est une des spécialités de Lavey.

La température de l'eau du Rhône varie en été entre 8 et 10°, celle de l'eau des douches, venant d'une hauteur de 800 mètres, est de 8°.

A côté de l'établissement thermal, exploité par une société particulière, l'Etat entretient à Lavey un hôpital dépendant de l'Hôpital cantonal.

L'hôpital peut recevoir à la fois 60 baigneurs.

*Médecins de l'établissement :*

D <sup>r</sup> Bezencenet . . . . .	1833 à 1835
"    Recordon . . . . .	1836 à 1837
"    Lebert . . . . .	1838 à 1846
"    Cossy . . . . .	1847 à 1869
"    Pellis . . . . .	1870 à 1871
"    Suchard . . . . .	1872.

Le service est confié à des diaconesses (3).

Année	Nombre annuel de malades	Coût de la journée de malade
1890	318	2. 88
1891	332	2. 90
1892	352	2. 85
1893	376	2. 80
1894	338	2. 76
1895	321	2. 75
1896	336	2. 77
1897	356	2. 77
1898	366	2. 77

La dépense générale de l'Etat est d'environ fr. 30,000 par an.

Voir: Rapports annuels de gestion du Département de l'Intérieur;

*Bezencenet*, „Eaux thermales de Lavey“, 1836;

*Cossy*, „Lavey-les-Bains, son passé, son avenir“, 1868;

D<sup>r</sup> *A.-F. Suchard*, „Les eaux thermales de Lavey et leur valeur thérapeutique“, Paris, A. De la Haye et Benda, Lausanne 1881; D<sup>r</sup> *A.-F. Suchard*, „Notice sur les médecins de Lavey“, brochure de 8 pages, Lausanne, Vallotton 1896.

**B. Etablissements balnéaires privés.**

**Hôtel des Bains de Lavey.** L'Etat a affermé le terrain et la source de Lavey à une société d'actionnaires qui a construit de grands et confortables hôtels

(130 chambres) et des installations modèles pour les bains thermaux, l'hydrothérapie et les bains de sable (voir : „Lavey-les-Bains. Guide du baigneur“, Lausanne 1892, D<sup>r</sup> *Suchard*).

Décret du 13 novembre 1885 confirmant le bail de 50 ans, 1883 à 1933.

**Bains d'Yverdon.** Eau sulfurée, sodique, thermale. 150 chambres, 32 cabines de bains, salle d'inhalation à air comprimé sulfhydrique. Hydrothérapie, massage humide („Notice sur les bains d'Yverdon“, par le D<sup>r</sup> *Mermod*, Bridel, Lausanne 1884).

**Bains de Gimel.** Altitude 750 m. Eau minérale alcaline, température constante de 8,5°. Eau ferrugineuse; température 8°, renfermant 0,04257 de bicarbonate ferreux par litre. Hydrothérapie. Cure de lait.

**Bains de Bex.** Cure thermale, saline et sulfureuse. Eau chlorurée sodique froide. Hydrothérapie (température 8°). (D<sup>r</sup> *Exchaquet*, „Notice sur les bains salins de Bex“, 1891; „Le traitement salin à Bex“, brochure de 54 p., Bridel, Lausanne 1896.)

D<sup>r</sup> *E. de la Harpe*, Formulaire des Eaux minérales (Paris 1894). Formulaire des stations d'hiver, des stations d'été et de la climatothérapie (Paris, Baillièrre 1895).

**Bains d'Aigle.** Etablissement hydrothérapique. D<sup>r</sup> *Mandrin*.

**Bains d'Henniez.** Connus depuis 5 siècles (Bridel) pour leurs „vertus“ contre les affections rhumatismales et les maladies de la peau. Eau bicarbonatée, alcaline, acidule, lithinée.

Il existe encore dans le canton plusieurs petits bains sulfureux, tels que les bains de l'*Alliaz*, près de *Vevey*, qui au commencement du siècle jouissaient de la même faveur que les bains du *Gurnigel*.

Dans la Pharmacopée Suisse (Berne 1709), le D<sup>r</sup> *Constant de Rebecque*, de Lausanne, cite comme très efficaces les eaux de *St-Prex* „participant du cuivre, bonnes pour les maladies des yeux et la faiblesse de vue tant au dedans qu'en dehors“.

La Bonne Fontaine des bains de *St-Georges*, abondante en plâtre, guérit les ulcères, la lèpre, la fistule et la gale.

La fontaine de *Blonay*, soufrée, est bonne pour la gale, aussi bien que celle de *Prangins* et de l'*Estiva*.

On trouve dans l'*Essai statistique* sur le canton de Vaud, de *Philippe Bridel* (Orell-Füssli, Zurich 1818) et dans le *Conservateur suisse*, t. VII, p. 64, des renseignements historiques intéressants sur les anciens bains, sources, eaux et fontaines du pays.

Le doyen *Bridel* dit à propos des bains de *Saint-Loup*, qui étaient jadis un lieu de pèlerinage où l'on observait des guérisons merveilleuses, que le vulgaire,

au lieu d'y voir l'action de l'eau sulfureuse de la source, cherchait une cause surnaturelle à un effet naturel, en attribuant ces miracles à la bénédiction particulière attachée depuis le VI<sup>e</sup> siècle à la demeure de *Saint-Lupicin*.

Le vénérable doyen ne tenait pas compte du fait que la foi était déjà, comme toute suggestion, un élément actif de guérison.

### Dispensaires.

On appelle dispensaire un établissement où les malades, sans être hospitalisés, reçoivent gratuitement les conseils, pansements ou médicaments utiles à leur guérison.

L'avantage économique des dispensaires est considérable, puisque la dépense occasionnée par le traitement d'une maladie n'y dépasse pas 2 francs, alors qu'elle s'élève à plus de 80 francs à l'infirmierie ou à l'hôpital. Mais, pour être de véritables auxiliaires des établissements hospitaliers, les dispensaires doivent, comme ceux-ci, procurer aux malades médicaments, bains, massages, électricité et être organisés de manière à ce qu'on puisse y faire des opérations et des pansements.

#### A. Dispensaires dépendant de l'Etat.

La policlinique universitaire, qui a remplacé en 1892 le dispensaire communal de Lausanne, est dirigée par un professeur spécial, assisté par un autre médecin et par des élèves en médecine. Deux diaconesses desservent la consultation et livrent les médicaments. Le traitement des malades a lieu au dispensaire ou à domicile; il est gratuit ainsi que la fourniture de remèdes.

Nous extrayons des rapports du professeur de l'Université, le D<sup>r</sup> *Demieville*, présentés au Département de l'Instruction publique et des cultes, les chiffres suivants :

	Nombre des malades traités au dispensaire.	Nombre des consultations.	Nombre des malades traités à domicile.	Nombre de visites à domicile.	Dépense générale annuelle.	Dépense par malade.
4 mois 1892 et année 1893	5,704	15,875	868	3,798	13,392	2. —
1894	4,953	16,327	507	3,692	9,318	1. 70
1895	5,636	17,330	826	2,774	10,655	1. 95
1896	6,050	18,158	622	1,690	10,722	1. 60
1897	7,490	22,765	753	2,259	11,997	1. 45
1898	7,302	26,769	806	2,520	10,359	1. 27

La policlinique reçoit une subvention communale de fr. 2,400. L'excédent des dépenses est à la charge de l'Etat.<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> La commune de Lausanne a accordé en 1899 une subvention de fr. 200,000 pour la construction d'un bâtiment destiné à la Policlinique, et les dépenses seront désormais supportées entièrement par l'Etat.